

World-Athletics-Technical-Rules / Competition-Rules (WA TR / CR), IWR, RO, fiches techniques

Aperçu des changements de règlement 2022 – 2024

Remarques :

- Tous les ajustements réglementaires importants concernant les années 2022 – 2024, sans prétendre à l'exhaustivité, sont énumérés dans ce résumé.
- World Athletics gère nouvellement un « Book of rules » digital (voir <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>).

Règlement	Changement/ Complément	Précision
pour 2024		
WA TR 6.4.5.	Précision Disciplines techniques Les athlètes sont autorisés à prendre en main l'appareil d'enregistrement de leur coach dans la zone où les images sont normalement visionnées.	L'appareil d'enregistrement ne peut être pris sur le terrain de compétition.
WA TR 8.4.	Commentaire sur l'article Si le temps de réaction selon le système d'information de départ (SID) est en-dessous de la valeur limite autorisée mais très près, le starter peut permettre à un/e athlète de courir sous réserve pour que des études supplémentaires des preuves techniques puissent être effectuées après la course.	
WA TR 8.4.1.	Article complété Si un/e athlète est autorisé/e à prendre le départ « sous réserve », un carton rouge et blanc (partagé en diagonale) est à présenter devant l'athlète.	Complément sur la fiche technique Départ
WA TR 28.1.	Article complété Quand le temps de l'essai a démarré (au saut à la perche), aucune autre modification de la position de la latte de saut n'est autorisée	Complément sur la fiche technique Saut à la perche.
WA TR 30.1.1	Précision Saut en longueur/triple saut Un essai est nul, si la surface verticale à la ligne d'appel est à un quelconque moment, avant la fin du contact avec la planche d'appel, « crevée » par une partie avant fixe du pied d'appel/de la chaussure.	Les parties détachées de la chaussure (lacets), ainsi que d'autres parties du corps ou des casquettes qui tombent ne sont donc pas pertinentes pour évaluer la validité d'un saut.
WA TR 32.3	Changement Lancers/Jet Il est interdit de cracher ou d'appliquer des fluides corporels humains sur l'engin.	Complément sur les fiches techniques correspondantes.
WA TR 32.14.2	Précision Lancers/Jet - L'essai n'est pas nul, si le pied de l'athlète touche le sol en dehors de la moitié arrière du cercle pendant la première rotation. - L'essai n'est pas nul, si une partie détaché de l'équipement de l'athlète touche, pendant l'essai, une zone qui ne doit par exemple pas être touchée par des parties fixes de l'équipement ou du corps pas (par ex. côté supérieur de la poutre au jet du poids).	Complément sur les fiches techniques correspondantes.

diverse	<p>Changement WA ne fait plus de différence entre in- et outdoor, mais nouvellement entre une piste de 400m standard et une piste de 200m standard (= Shorttrack). En conséquence il n'y a pas de distinction entre records in- et outdoor.</p>	Ce changement n'est actuellement pas (encore) appliqué en Suisse.
RO 1.6.	<p>Changement <i>Remarques:</i> Les performances réalisés dans des compétitions mixtes organisées selon les directives ci-dessus sont reconnues comme limites et records au niveau national. Les records sont reconnus uniquement dans les disciplines techniques. Au niveau international les règles de la fédération/de la manifestation correspondante s'appliquent.</p>	
RO 3.4f RO 11.7e	<p>Nouvel article Aux CS de cross les teams peuvent participer en tant que team de société ou de CoA. Tous les athlètes doivent faire partie de la société ou d'une société de la CoA correspondante</p>	
RO 4.1.1	<p>Nouveau championnat CS de lancer en hiver U20/Actifs (javelot, disque, marteau)</p>	
RO 4.2.	<p>Modifier l'article > Catégories de meetings nouvellement structurées</p>	Voir RO 2024
RO 6.1.c)	<p>Compléter l'article Les candidatures pour les championnats suisses Hommes / Femmes sont généralement soumises à l'AD uniquement si le stade dispose de 8 couloirs et si l'organisateur a organisé un autre championnat attribué par l'AD au cours des trois dernières années a organisé</p>	
RO 6.6.a)/b)	<p>Modifier l'article a) Règle générale - Toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses et liechtensteinois ainsi que tous les athlètes qui ont le droit de s'aligner pour la Suisse selon World Athletics, ont le droit de participer et ont droit aux titres. Ils/elles doivent être titulaires d'une licence suisse. b) Championnats des catégories U23 et Hommes / Femmes Les athlètes étrangères et étrangers avec une licence suisse (même les U20 et plus jeunes) n'ont pas le droit de participer (exception voir 6.6a). ont le droit de participer comme suit, mais n'ont en aucun cas droit aux médailles ni aux titres : - Courses : si plusieurs tours sont organisés : droit de participation uniquement au premier tour (donc si la finale a lieu directement, les athlètes étrangers n'ont pas le droit d'y participer) ; - Disciplines techniques : si après la qualification, le peloton est réduit à 8 athlètes : droit de participation uniquement à la qualification (au saut en hauteur et saut à la perche, les athlètes étrangers ont donc le droit de participer sans restriction)</p>	Remplace la règle de 2022. « Selon World Athletics un/e athlète est autorisé/e à s'aligner pour la Suisse » s'il/si elle est géré/e dans la banque des données (liste des meilleurs) de World Athletics sous le pays « Suisse ». C'est le cas de Dominic Lobalu à partir du 1er janvier 2024.

RO 7.1.3.	Compléter l'article Les athlètes U14 avec une licence kids+athletics valable ont le droit de participer au CR correspondant de leur canton de résidence.	
RO 8.1.3.	Compléter la discipline U14 M/W : Lancer de pneu en rotation	
RO 8.2.2.	Neue Disciplines/Catégories - U18 Mixed: 4 x 100 m / U16 Mixed: 5 x 80 m / U14 Mixed: 5 x libre - U16 / U14 / U12 : 3 x 600 - U10: 6 x libre / 3 x 600 m	
RO 8.3.1	Modifier l'article Pentathlon U16 W : 80mH au lieu de 80m / 600m au lieu de 1000m	
RO 9.1.1.b)	Supprimer la discipline (CS en salle Jeunesse NW) U18: 400 m	
RO 10.6.	Nouvelle catégorie CS Course de montagne : U18	
RO 11.7.a/b)	a) Règle générale - Toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses et liechtensteinois ainsi que tous les athlètes qui ont le droit de s'aligner pour la Suisse selon World Athletics ont droit aux titres. b) Championnats des catégories U23 et Hommes / Femmes - Les athlètes étrangères et étrangers - même les U20 et plus jeunes - ont le droit de participer (exception voir 11.7a)	Voir remarque sur 6.6.a)
RO 11.8.d)	Modifier l'article Si dans les catégories Masters (M/W 35, M/W 40, etc.) il y a moins de trois athlètes classés, ils seront classés dans la catégorie plus jeunes suivante. Dans la catégorie plus élevée aucun titre ne sera attribué. Pour les catégories Masters (M/W 35, M/W 40, etc.), il n'y a pas des directives concernant le nombre de Finishers pour l'attribution des titres et des médailles. Tous/toutes les athlètes sont dans tous les cas classés dans leur catégorie d'âge.	
RO 14.2.	Nouveau principe À partir de la catégorie U14, les records suisses sont gérés dans toutes les disciplines mentionnées aux chiffres 8 (outdoor) ou 9 (indoor) ainsi que dans les disciplines hors stade selon chiffre 14.2.3. Un protocole de record doit être rempli uniquement à partir de U20. Il faut un contrôle de dopage pour les records des catégories Actifs dans les disciplines définies (à l'exclusion des relais de société).	Les listes de records seront adaptées le 1.1.2024.

RO 14.2.4a)	Modifier l'article Les records suisses peuvent être réalisés par des citoyennes et des citoyens suisses ainsi que par des athlètes ayant le droit de concourir pour la Suisse selon World Athletics. Ils doivent être titulaires d'une licence suisse.	Voir remarque sur 6.6.a)
RO 14.2.4g)	Modifier l'article Les records réalisés à l'étranger peuvent être homologués sans protocole de record, pour autant que le résultat ait été obtenu, selon l'appréciation du CD, dans des conditions régulières lors d'une compétition WR gérée par World Athletics . Un contrôle de dopage est dans tous les cas nécessaire selon point f).	
pour 2023		
RO 8.1.	Changement Organisation d'un CS Longues distances sur piste : - 10'000 m Femmes/Hommes - 5000 m U23 M/F; U20 M/F (au lieu de CS U20/U23) - 3000 m U18 M/F (au lieu de CS U18)	
CSI	Diverses adaptations	Voir site web Swiss Athletics
CS Team	En2023 nouveau seulement pour disciplines techniques	Règlement en élaboration
FT Callroom	Révision en profondeur	Voir site web Swiss Athletics
pour 2022		
WA TR 17.4.	Changement Empiètement Lors des courses, un seul empiètement sur la ligne intérieure de délimitation de la piste en virage est autorisé. Une différence est faite entre les courses qui se déroulent en couloirs (200m, 400m, 800m premiers 100m, ...), pendant lesquelles un pas sur la ligne est autorisé et celles qui ne se déroulent pas en couloirs (800m après 100m, 1500m, ...), pendant lesquelles un pas est autorisé même au-delà de la ligne intérieure de délimitation de la piste. Aux championnats les empiètements sont pris en compte dans les tours suivants, pour les relais, le relais compte comme un tout. Cela signifie qu'un deuxième empiètement dans un tour suivant ou dans un relais par un coureur suivant implique la disqualification.	Pour plus de détails, voir la fiche technique de la piste circulaire.
WA TR 25.6.	Précision Dans les disciplines techniques avec qualification et finale, dès qu'il y a plus de huit athlètes au départ, seuls ceux qui ont un essai valable sont dans tous les cas admis en finale.	Ceci peut signifier que moins de huit athlètes peuvent être autorisés à participer à la finale.

<p>WA TR 30.1 (FT Saut en longueur / Triple saut)</p>	<p>Changement Un saut n'est pas valable si une partie de la chaussure de l'athlète traverse la verticale de la ligne d'appel. Le contrôle peut se faire de différentes manières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avec une poutre de plasticine, la plasticine devant être appliquée avec un angle de 90 degrés. 2. Avec un enregistrement vidéo 3. De manière purement optique par le jury <p>Aux championnats suisses et régionaux y.c. CSI la variante 1 ou la 2 est obligatoire et vivement recommandée pour tous les autres concours.</p>	<p>Un jugement purement optique, comme le permet le règlement international, cache un grand potentiel de conflits.</p>
<p>WA TR 32.13 (FT Lancers /Poussers)</p>	<p>Précision Pour les lancers ou les poussers, la direction depuis laquelle on pénètre dans le cercle, ne joue aucun rôle. Les deux pieds doivent être en position stationnaire à l'intérieur du cercle avant de commencer un essai. Au moins assez longtemps pour que les juges puissent la reconnaître.</p>	<p>Les lanceurs de poids peuvent donc par exemple, en entrant dans le cercle, rester un moment sur la poutre.</p>
<p>WA TR 32.14 (FT Disque / Marteau)</p>	<p>Changement Un essai est nul, si le disque ou la tête du marteau touche, après lancement, le côté le plus éloigné de la grille/cage de protection (le côté gauche pour un lanceur droitier ou le côté droite pour un lanceur gaucher).</p>	<p>Si l'ouverture la plus proche de la cage est touchée et que l'engin atterrit dans le secteur, l'essai est valable.</p>
<p>RO 2.2.2 a)</p>	<p>Ajout : <i>Exception :</i> Pour les athlètes U14 et plus jeunes, la société quittée confirme le changement de société par courriel au secrétariat de Swiss Athletics.</p>	<p>Un courriel suffit à la place d'une lettre de libération</p>
<p>RO 6.6 b)</p>	<p>Changements Championnats U23, Hommes/Femmes Les athlètes étrangers en possession d'une licence suisse (<i>y compris les U20 et plus jeunes qui participent aux championnats U23 et actifs</i>) sont admis comme suit, mais ne peuvent en aucun cas prétendre aux médailles et titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courses ; si le championnat se joue sur plusieurs tours, les athlètes étrangers ne sont admis qu'au premier (<i>en cas de finale directe, les athlètes étrangers sont donc admis</i>) - Disciplines techniques ; si, après les qualifications, le nombre d'athlètes est réduit à 8, <i>les athlètes étrangers</i> ne sont admis que dans le cadre des qualifications (<i>au saut en hauteur et à la perche, les athlètes étrangers sont par la suite admis sans restriction</i>) 	<p>Principe : Aucun athlète étranger ne prend la place d'un athlète suisse lors de championnats suisses Hommes/Femmes ou U23.</p>
<p>RO 8.1.2</p>	<p>Ajout 2000m Steeple Hommes</p>	
<p>RO 8.1.3</p>	<p>Ajout Triple saut U14M et U14W</p>	
<p>RO 8.2.1.</p>	<p>Complément</p>	

	³ années paires: 4x400 mixed (actifs /U20) / années impaires: 4x400 hommes / femmes / U20M / U20W	
RO 14.1.2 c)	<p>Changement Les temps bruts comptent généralement pour la liste des meilleurs hors stade. En dehors des dix premiers, les temps nets sont aussi admis. Pour la liste des meilleurs hors stade, ce sont exclusivement les temps bruts qui comptent au niveau du sport de performance (sélections, limites, records, ...). Au niveau du sport de masse, des temps nets peuvent également être admis dans la liste des meilleurs.</p>	
RO 14.2.4 a)	<p>Changement : - ... Pour les records (suisses) des relais de société, au moins la moitié des athlètes doivent être citoyens suisses.</p>	Jusqu'à maintenant pour ces records tous les athlètes devaient être citoyens suisses.
14.2.4 e) et g)	<p>Changement Remarques: Les records suisses réalisés à l'étranger seront homologués sur la base des classements officiels.</p> <p>g) Records obtenus à l'étranger Les records obtenus à l'étranger peuvent également être homologués sans protocole, à condition que le résultat ait été obtenu dans des conditions régulières selon l'évaluation du comité directeur. Dans tous les cas, un contrôle antidopage selon le paragraphe f) est nécessaire.</p>	
FT Barrage	<p>Changement Le barrage est supprimé pour tous les concours suisses.</p>	La fiche technique n'est plus nécessaire.